



AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE PARTS ET CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS

ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE PARTS DEVANT AVOIR LIEU LE 11 JANVIER 2022

Le 2 décembre 2021

Avis de convocation aux assemblées extraordinaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») tiendra des assemblées extraordinaires (chacune, une « assemblée extraordinaire ») des investisseurs des séries du Fonds de croissance mondiale Mackenzie, du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie, du Fonds des marchés émergents Mackenzie II, du Fonds européen Mackenzie lvy et du Fonds de métaux précieux Mackenzie (chacun, un « Fonds ») qui seront touchées par la restructuration proposée qui, si elle est mise en œuvre, entraînera la remise de leur placement dans le ou les Fonds concernés et l'obtention de parts d'un nouvel organisme de placement collectif (chacun, un « Fonds Canada Vie ») géré par Gestion de placements Canada Vie Itée (chacune, une « restructuration »). Si une restructuration est approuvée par les investisseurs et que Mackenzie met en œuvre les opérations, les investisseurs des séries touchées d'un Fonds concerné détiendront, au bout du compte, des parts d'un Fonds Canada Vie correspondant dont les objectifs de placement seront identiques ou essentiellement identiques à ceux de leur Fonds, dont les frais de gestion et d'administration seront identiques à ceux de leur Fonds et dont les stratégies de placement et les procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles de leur Fonds. Au cours de chaque assemblée extraordinaire ou de sa reprise en cas d'ajournement seront également examinées d'autres questions qui pourraient y être dûment soumises.

Chaque restructuration proposée est plus amplement décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») accompagnant le présent avis. Chaque assemblée extraordinaire aura lieu simultanément et virtuellement le 11 janvier 2022 à 9 h (heure de Toronto) (l'« heure de l'assemblée »).

Les investisseurs peuvent assister aux assemblées extraordinaires virtuelles et y poser des questions en temps réel en visitant le site Web https://meet.secureonlinevote.com. Pour s'inscrire, les investisseurs et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent visiter le meet.secureonlinevote.com et inscrire leur numéro de contrôle à 12 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration. Une fois leur inscription terminée, un lien de réunion personnalisé sera affiché (si l'inscription est effectuée avant la date de l'assemblée) ou un bouton pour joindre la réunion s'affichera (si l'inscription est effectuée à la date de l'assemblée). L'assemblée virtuelle est diffusée au moyen de la plateforme de téléconférence Zoom. Pour assister et participer à la téléconférence, les participants doivent installer l'application logicielle client Zoom sur leur téléphone intelligent, leur tablette ou leur ordinateur. Les personnes inscrites seront invitées à installer Zoom lorsqu'elles cliqueront sur le lien personnalité ou le bouton pour joindre la réunion.

Si elles sont approuvées, les restructurations proposées (telles qu'elles sont définies et décrites dans la circulaire ci-jointe) devraient être mises en œuvre le 28 janvier 2022 ou le 11 mars 2022, ou vers ces dates, selon ce qui est indiqué dans le tableau ci-après (pour chaque Fonds, sa « date de restructuration »). La mise en œuvre d'une restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation du gestionnaire ou ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt d'un Fonds, d'un Fonds Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Restructurations

| Fonds | Fonds Canada Vie | Date de restructuration | Traitement fiscal |
|---|--|-------------------------|-------------------|
| Fonds de croissance mondiale Mackenzie* | Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie | 28 janvier 2022 | Report d'impôt |
| Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie* | Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie | 28 janvier 2022 | Report d'impôt |
| Fonds des marchés émergents Mackenzie II* | Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie | 28 janvier 2022 | Report d'impôt |

| Fonds | Fonds Canada Vie | Date de restructuration | Traitement fiscal |
|-------------------------------------|--|-------------------------|-------------------|
| Fonds européen Mackenzie Ivy* | Fonds d'actions européennes Canada Vie | 11 mars 2022 | Report d'impôt |
| Fonds de métaux précieux Mackenzie* | Fonds de métaux précieux Canada Vie | 11 mars 2022 | Report d'impôt |

^{*} Seuls les investisseurs qui détiennent des titres des séries des Fonds qui seront touchées, lesquelles séries sont actuellement offertes aux termes du prospectus simplifié des Fonds communs de placement Mackenzie Canada Vie, exerceront leur droit de vote relativement à la restructuration pertinente.

Vous avez le droit de voter à l'assemblée extraordinaire d'un Fonds uniquement si vous étiez un porteur inscrit d'une série du Fonds à la fermeture des bureaux le 23 novembre 2021 (la « date de clôture des registres ») et que vous détenez des parts des séries touchées par la restructuration.

Si vous êtes en droit de voter, mais n'êtes pas en mesure d'assister virtuellement à une assemblée extraordinaire, vous pouvez exercer vos droits de vote en utilisant le formulaire de procuration, qui vous a été envoyé par la poste vers le 2 décembre 2021, de l'une des trois façons suivantes :

- 1. en accédant au site www.secureonlinevote.com, en inscrivant le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration et en suivant les instructions simples qui vous seront données sur ce site;
- 2. en transmettant par télécopieur votre formulaire de procuration rempli à Doxim au numéro sans frais 1 888 496-1548;
- 3. en retournant votre formulaire de procuration daté et signé au moyen de l'enveloppe affranchie jointe à la présente trousse adressée à Proxy Processing au 402-1380, route Rodick, Markham (Ontario) L3R 9Z9.

Pour être valide à une assemblée extraordinaire, votre formulaire de procuration doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 6 janvier 2022.

Le quorum à chaque assemblée extraordinaire sera constitué d'au moins deux investisseurs d'un Fonds, présents, par Internet ou par téléphone, ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée extraordinaire, cette dernière sera reportée au 13 janvier 2022, ou à toute autre date que Mackenzie peut déterminer, à la même heure et au même endroit.

Mackenzie, en qualité de gestionnaire de chaque Fonds, vous recommande de voter en faveur de chaque restructuration proposée vous concernant.

La gouvernance des Fonds relève du comité d'examen indépendant des Fonds (le « CEI »), qui a été créé pour examiner, entre autres choses, les conflits d'intérêts qui lui sont soumis par Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire des Fonds. Le CEI des Fonds a examiné chaque restructuration proposée et a déterminé que chaque restructuration proposée, si elle était mise en œuvre, aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds concernés.

Bien que le CEI ait déterminé que la mise en œuvre de chaque restructuration proposée aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds, il ne lui appartient pas de recommander aux porteurs de parts de voter en faveur des restructurations proposées.

D'autres renseignements sur chaque Fonds se trouvent dans les prospectus simplifié, notice annuelle, dernier aperçu du fonds déposé, dernier rapport de la direction sur le rendement du fonds et derniers états financiers intermédiaires et annuels le concernant. Vous pouvez obtenir ces documents gratuitement de l'une des manières suivantes :

- en accédant au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com ou au www.canadavie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com:

- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@placementsmackenzie.com;
- en communiquant avec Mackenzie sans frais pendant les heures normales de bureau au 1 800 387-0615 (service bilingue),
 au 1 800 387-0614 (service en anglais de l'extérieur de la région du Grand Toronto), au 416 922-3217 (service en anglais de la région du Grand Toronto) ou au 1 888 465-1668 (service aux investisseurs asiatiques);
- en envoyant une demande à Mackenzie par télécopieur au 416 922-5660 (dans la région du Grand Toronto) ou sans frais au 1 866 766-6623;
- en envoyant une demande à Mackenzie par la poste au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

DATÉ du 2 décembre 2021.

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en qualité de gestionnaire des Fonds

Nick Westlind Secrétaire





CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Le 2 décembre 2021

Fonds de croissance mondiale Mackenzie
Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie
Fonds des marchés émergents Mackenzie II
Fonds de métaux précieux Mackenzie
Fonds européen Mackenzie Ivy

(individuellement et collectivement, un ou les « Fonds »)

ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE PARTS DEVANT AVOIR LIEU VIRTUELLEMENT LE 11 JANVIER 2022

Table des matières

| Circulaire de sollicitation de procurations | 1 |
|---|----|
| Sollicitation par la direction | 1 |
| Restructurations | 2 |
| Restructuration proposée du Fonds de croissance mondiale Mackenzie avec le Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie | 7 |
| Restructuration proposée du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie avec le Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie | 10 |
| Restructuration proposée du Fonds des marchés émergents Mackenzie II avec le Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie | 13 |
| Restructuration proposée du Fonds européen Mackenzie Ivy avec le Fonds d'actions européennes Canada Vie | 16 |
| Restructuration proposée du Fonds de métaux précieux Mackenzie avec le Fonds de métaux précieux Canada Vie | 19 |
| Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds | 22 |
| Frais et charges payables par un Fonds | 23 |
| Approbation d'une résolution | 23 |
| Procédure de vote | 24 |
| Intérêt de Corporation Financière Mackenzie dans les restructurations | 25 |
| Recommandation | 28 |
| Auditeur | 28 |
| Si vous ne souhaitez pas participer à une restructuration proposée | 29 |
| Pour de plus amples renseignements | 29 |
| Attestations | 30 |
| ANNEXE A – RÉSOLUTION | 31 |

Circulaire de sollicitation de procurations

Le 2 décembre 2021

Sollicitation par la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») est fournie par Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie »), gestionnaire des Fonds.

Pour chaque Fonds, Mackenzie tiendra le 11 janvier 2022 à 9 h (heure de Toronto) (les « date et heure de l'assemblée ») une assemblée extraordinaire virtuelle (chacune, une « assemblée extraordinaire ») des investisseurs qui détiennent des titres des séries du Fonds concerné qui seront touchées par la restructuration proposée du Fonds avec un nouvel organisme de placement collectif (chaque nouvel organisme de placement collectif, un « Fonds Canada Vie ») qui sera géré par Gestion de placements Canada Vie ltée (chacune, une « restructuration ») afin d'examiner la restructuration pertinente ci-jointe en tant qu'annexe A (chacune, une « résolution ») approuvant la restructuration et de voter sur cette résolution. Si la restructuration est approuvée par les investisseurs et que Mackenzie met en œuvre l'opération, les investisseurs des séries des Fonds indiquées dans la circulaire de sollicitation de procurations (les « séries touchées ») remettront les parts qu'ils détiennent à ce moment-là et recevront des parts d'un Fonds Canada Vie correspondant dont les objectifs de placement seront identiques ou essentiellement identiques à ceux de leur Fonds, dont les frais de gestion et d'administration seront identiques à ceux de leur Fonds et dont les stratégies de placement et les procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles de leur Fonds. Chaque assemblée extraordinaire aura lieu simultanément aux date et heure de l'assemblée.

En raison de la pandémie de COVID-19 et des meilleures pratiques visant à protéger la sécurité du public dans le cadre de certains rassemblements publics, les investisseurs ne pourront pas assister aux assemblées extraordinaires en personne. Les investisseurs et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront tous assister virtuellement à l'assemblée extraordinaire, comme s'ils assistaient à une assemblée en personne, à condition qu'ils maintiennent une connexion Internet ou téléphonique en tout temps pendant l'assemblée extraordinaire. Il incombe à chaque investisseur de s'assurer qu'il est connecté avant l'assemblée extraordinaire et pendant toute la durée de celle-ci.

Les investisseurs peuvent assister aux assemblées extraordinaires virtuelles et y poser des questions en temps réel en visitant le site Web https://meet.secureonlinevote.com. Pour s'inscrire, les investisseurs et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent visiter le meet.secureonlinevote.com et inscrire leur numéro de contrôle à 12 chiffres figurant sur leur formulaire de procuration. Une fois leur inscription terminée, un lien de réunion personnalisé sera affiché (si l'inscription est effectuée avant la date de l'assemblée) ou un bouton pour joindre la réunion s'affichera (si l'inscription est effectuée à la date de l'assemblée). L'assemblée virtuelle est diffusée au moyen de la plateforme de téléconférence Zoom. Pour assister et participer à la téléconférence, les participants doivent installer l'application logicielle client Zoom sur leur téléphone intelligent, leur tablette ou leur ordinateur. Les personnes inscrites seront invitées à installer Zoom lorsqu'elles cliqueront sur le lien personnalité ou le bouton pour joindre la réunion.

Si une assemblée extraordinaire est ajournée, elle sera reprise le 13 janvier 2022, ou à toute autre date que Mackenzie peut déterminer, à la même heure (les « **date et heure de la reprise** ») et se tiendra virtuellement.

Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire de chaque Fonds, fournit la présente circulaire relativement à la sollicitation de procurations qui seront utilisées à chaque assemblée extraordinaire. Mackenzie fait cette sollicitation au nom de chaque Fonds. Mackenzie ou ses mandataires peuvent solliciter ces procurations par la poste, en personne, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

La sollicitation de procurations est également faite par Services d'investissement Quadrus Itée (« Quadrus »), placeur principal de certaines séries de parts de chaque Fonds et courtier par l'entremise duquel les parts pertinentes de ces Fonds sont vendues.

Quadrus et Mackenzie sont toutes deux des filiales indirectes de Power Corporation du Canada.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés dans la présente circulaire ne sont valides qu'en date du 16 novembre 2021.

Restructurations

Contexte et motif des restructurations

Dans le cadre d'un ensemble important d'opérations annoncé par Mackenzie et Canada Vie en août 2020, Mackenzie a transféré ses responsabilités à titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) et des Fonds Parcours Canada Vie à un membre de son groupe, Gestion de placements Canada Vie ltée (« GPCVL ») le 31 décembre 2020. Grâce à ses canaux de distribution exclusifs, Canada Vie a acquis une connaissance et une conception considérables des besoins de ses investisseurs, notamment en ce qui a trait aux Fonds restructurés. L'équipe de GPCVL a également une compréhension et une connaissance exhaustives et de longue date des Fonds. Bien que les séries touchées des Fonds soient actuellement offertes aux termes du prospectus des Fonds communs de placement Mackenzie Canada Vie, sauf celles offertes dans le cadre de placements dispensés, les Fonds offrent également des séries de parts aux termes du prospectus simplifié de Mackenzie, séries qui ne seront pas touchées par les restructurations. Le but principal de la restructuration proposée est de faire en sorte que les investisseurs des séries touchées passent d'un OPC géré par Mackenzie à un OPC géré par GPCVL et doté essentiellement des mêmes caractéristiques, comme le décrit le présent document.

Les Fonds étaient des fonds prorogés aux termes de fusions avec report d'impôt qui ont eu lieu en juillet 2021. Ces fusions ont fait en sorte que les investisseurs des séries Canada Vie sont passés de versions constituées en société des Fonds aux Fonds, qui sont constitués sous forme de fiducies. Les restructurations proposées ne pouvaient être entreprises avant que ces fusions ne soient réalisées.

Afin de mettre en œuvre les restructurations proposées, GPCVL déposera un prospectus simplifié, une notice annuelle et des aperçus du fonds pour créer de nouveaux Fonds Canada Vie dont les objectifs de placement seront identiques ou identiques pour l'essentiel, et les stratégies de placement, identiques pour l'essentiel, à ceux des Fonds. Les Fonds Canada Vie conserveront également les mêmes frais de gestion et frais d'administration que ceux des séries touchées correspondantes des Fonds, comme il est décrit dans la présente circulaire de sollicitation de procurations. Lorsque les Fonds Canada Vie auront reçu les approbations réglementaires et auront été créés, Mackenzie propose de restructurer chaque Fonds de sorte que les investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées au moment de la restructuration remettront/transféreront leurs parts du Fonds et recevront des parts des séries correspondantes de ces Fonds Canada Vie.

Afin de réaliser les restructurations proposées du Fonds de croissance mondiale Mackenzie, du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie, du Fonds de métaux précieux Mackenzie et du Fonds européen Mackenzie lvy dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, certains éléments d'actif de ces Fonds pourraient être transférés par les Fonds à des fonds de société en commandite (les « Fonds SEC ») et des parts de ces fonds seront émises en faveur des Fonds. Une tranche de ces parts de Fonds SEC sera transférée aux Fonds Canada Vie correspondants dans le cadre de la restructuration. Une description plus approfondie de cet aspect des restructurations figure plus loin dans la présente circulaire. Les Fonds SEC auront des objectifs et des stratégies de placement identiques à ceux des Fonds et des Fonds Canada Vie correspondants. Aucuns frais de gestion ou d'administration ou autres (sauf les frais qui auraient été assumés au niveau du fonds en l'absence des restructurations) ne seront facturés au niveau du Fonds SEC.

À propos de GPCVL

GPCVL est une filiale en propriété exclusive de gestion de placements de Great-West Lifeco Inc. (« **Canada Vie** »). Grâce à la propriété de Canada Vie et à la supervision et au soutien de votre courtier, Services d'investissement Quadrus Itée, l'équipe de GPCVL possède une connaissance étendue des Fonds, y compris des séries touchées. Canada Vie est également familière avec les services offerts aux Fonds, ce qui, d'après nous, complète favorablement son expérience et ses ressources considérables en services financiers.

GPCVL est inscrite à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille. Le nom, la ville de résidence, le poste occupé auprès de GPCVL, les fonctions principales et l'expérience de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction actuels de GPCVL sont indiqués ci-après :

Administrateurs de GPCVL

| Nom et ville de résidence | Poste |
|--|--|
| Paul Orlander Toronto (Ontario) | Administrateur et président du conseil, GPCVL; vice-président directeur, Services aux particuliers, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; administrateur et président du conseil, Services d'investissement Quadrus Itée; administrateur, Groupe Financier Horizons Inc.; administrateur, 12955954 Canada Inc.; |
| | Auparavant, vice-président principal, Banque TD; administrateur et dirigeant, Gestion de placements TD; administrateur et dirigeant, Services d'investissement TD Inc. |
| Ruth Ann McConkey Toronto (Ontario) | Administratrice, GPCVL; vice-présidente principale, Placements hypothécaires, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; vice-présidente, Placements hypothécaires, 6855572 Manitoba Ltd.; |
| | Auparavant, vice-présidente du conseil, GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée; administratrice, Conseillers immobiliers GWL Inc.; présidente, personne désignée responsable et administratrice, GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée; administratrice, Services d'investissement Quadrus Itée |
| Amy Metzger London (Ontario) | Administratrice, GPCVL; vice-présidente et chef de la conformité, Conformité canadienne, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; |
| | Auparavant, directrice de la conformité, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; conseillère juridique principale, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie |
| Chris Zaplitny Winnipeg (Manitoba) | Administrateur, GPCVL; vice-président, Communication de l'information financière, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; |
| | Auparavant, chef des finances et administrateur, 7419521 Manitoba Ltd.; chef des finances et administrateur, 7419539 Manitoba Ltd.; vice-président et chef des finances, MAM Holdings Inc.; vice-président, GWL THL Private Equity I Inc.; vice-président, GWL THL Private Equity II Inc.; administrateur et trésorier, Services d'hypothèques Canada-Vie Limitée; administrateur, 6855572 Manitoba Ltd.; chef des finances, 587443 Ontario Inc. |

Membres de la haute direction de GPCVL

| Nom et ville de résidence | Poste |
|---------------------------------------|---|
| Steve Fiorelli Toronto (Ontario) | Chef de la direction, président et personne désignée responsable, GPCVL; vice- président principal, Solutions de patrimoine, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; |
| | Auparavant, vice-président, Service impérial, CIBC; vice-président, Relations avec la clientèle, CIBC; directeur général, Gestion du patrimoine et expérience client, CIBC; directeur général, Produits et services aux conseillers, CIBC |
| Jeff Van Hoeve London (Ontario) | Chef des finances et administrateur, GPCVL; chef des finances, trésorier et administrateur, Services d'investissement Quadrus Itée; vice-président principal, Finances, Services aux particuliers, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; |
| | Auparavant, vice-président principal, Services de soutien à la distribution, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie |
| Michelle Mallette London (Ontario) | Chef de la conformité, GPCVL; vice-présidente adjointe et chef de la conformité, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie; |
| | Auparavant, directrice, Conformité, GPCVL; directrice, Exploitation et conformité, GLC Groupe de gestion d'actifs Ltée |

Procédure concernant les restructurations proposées

Restructurations

Toutes les restructurations seront réalisées dans le cadre d'opérations avec report d'impôt.

Si les restructurations obtiennent l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation, Mackenzie a l'intention de transférer les investisseurs des séries touchées de chaque Fonds vers un Fonds Canada Vie correspondant au moyen de dispositions admissibles (les « dispositions admissibles ») réalisées conformément à l'article 107.4 de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »). Aux termes de l'article 107.4 de la Loi de l'impôt, les transferts de biens d'une fiducie à une autre (chacun, une « disposition admissible ») ne constituent pas un événement imposable pour la fiducie cédante (c.-à-d. chacun des Fonds) et ses porteurs de parts (permettant dans les faits un partage proportionnel du Fonds dans le cadre d'une opération avec report d'impôt).

Plus particulièrement, après la fermeture des bureaux à la date de restructuration pour chaque Fonds, Mackenzie:

- i) au plus tard à la date de restructuration, s'il y a lieu, versera aux porteurs de parts du Fonds une distribution de revenu et/ou de gains en capital;
- ii) à la date de restructuration, après la distribution, s'il y a lieu, calculera la valeur liquidative du Fonds, qui tiendra compte de l'ensemble des charges à payer du Fonds à la date de restructuration;
- en fonction de sa valeur liquidative, déterminera la valeur relative des parts détenues par les porteurs de parts des séries touchées par rapport à l'ensemble des parts émises et en circulation du Fonds (le « **pourcentage de transfert de la série touchée** »);

- iv) à la date de restructuration, transférera à un Fonds Canada Vie nouvellement créé un pourcentage de chaque élément d'actif (ou groupe d'éléments d'actif identiques) et de chaque élément de passif détenu par le Fonds correspondant au pourcentage de transfert de la série touchée, y compris, le cas échéant, les parts correspondantes du Fonds SEC (s'il y a lieu) comme il est décrit ci-après;
- v) fera en sorte que le Fonds Canada Vie nouvellement créé émette des parts de Fonds Canada Vie aux investisseurs des séries touchées du Fonds dont la valeur liquidative est égale à celle des séries touchées du Fonds, telle qu'elle a été calculée à la date de restructuration;
- vi) annulera les parts que détenaient les investisseurs des séries touchées dans le Fonds sans contrepartie.

Dans la mesure où certains éléments d'actif des Fonds ne peuvent être divisés en fonction du pourcentage de transfert de la série touchée avec une précision suffisante pour respecter les exigences de l'article 107.4 de la Loi de l'impôt, ces éléments d'actif seront transférés par les Fonds visés dans le cadre d'une opération avec report d'impôt aux nouveaux Fonds SEC en échange de parts des Fonds SEC avant les dispositions admissibles. Le pourcentage de transfert de la série touchée des parts de Fonds SEC sera transféré dans le cadre des dispositions admissibles au Fonds Canada Vie correspondant, de sorte que les Fonds et les Fonds Canada Vie seront les seuls commanditaires des Fonds SEC. Après la date de restructuration, les Fonds SEC disposeront de leurs actifs aussi rapidement que le permet une gestion de portefeuille prudente, et il n'est pas prévu qu'ils accepteront de nouveaux fonds ou éléments d'actif par voie de souscription après la réalisation des restructurations.

Mackenzie et Canada Vie prendront en charge la totalité des frais engagés pour réaliser la restructuration. Aucuns frais ne seront payables par vous, par les Fonds ni par les Fonds Canada Vie relativement à la restructuration.

Programmes systématiques

Si vous participez à un programme de prélèvement automatique (« PPA »), à un service d'achats périodiques par sommes fixes, à un programme de retraits systématiques ou à un autre programme systématique (qui sont tous décrits dans le prospectus simplifié des Fonds) à l'égard d'un Fonds, ce programme sera maintenu à l'égard du Fonds Canada Vie après la date de restructuration, sauf indication contraire sous la rubrique « Programmes d'opérations systématiques » qui figure ci-après dans la présente partie.

Si vous participez au programme de transferts systématiques (« PTS »), votre PTS sera maintenu auprès du Fonds Canada Vie après la date de restructuration, sauf indication contraire sous la rubrique « Programmes d'opérations systématiques » qui figure ciaprès dans la présente partie.

Si vous participez à un PTS, à un PPA ou à tout autre programme systématique, vos avoirs dans les titres d'un Fonds à la date de restructuration seront échangés contre des avoirs dans une série correspondante du Fonds Canada Vie. Les souscriptions supplémentaires de titres du Fonds Canada Vie aux termes de votre programme après la restructuration seront affectées à la même série correspondante du Fonds Canada Vie. Vous pouvez modifier votre PTS, PPA ou autre programme systématique ou y mettre fin en tout temps avant une date de placement prévue, tant que Mackenzie reçoit un préavis d'au moins trois jours ouvrables.

Incidences fiscales des restructurations pour les porteurs de parts des Fonds

Avant la date de restructuration, le Fonds de croissance mondiale Mackenzie, le Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie, le Fonds de métaux précieux Mackenzie et le Fonds européen Mackenzie lvy transféreront à des Fonds SEC correspondants des éléments d'actif qui ne peuvent être divisés facilement, dans la mesure où de tels transferts sont nécessaires. Ces transferts seront effectués dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, comme il est prévu au paragraphe 97(2) de la Loi de l'impôt. Dans chaque cas, les objectifs de placement de ces Fonds SEC correspondront pour l'essentiel aux objectifs de placement de ces Fonds et de leurs Fonds Canada Vie équivalents, respectivement.

À la date de restructuration, un Fonds peut déclarer payable à ses porteurs de parts une distribution d'un montant correspondant à son revenu net et à tous ses gains en capital réalisés au cours de la période allant du 16 décembre 2021 à la date de restructuration applicable. La qualification aux fins fiscales de cette distribution ne peut être prévue avec certitude au moment de la distribution de la présente circulaire; en raison des activités boursières, des activités des gestionnaires de portefeuille et/ou des activités des porteurs de parts. Par conséquent, la totalité ou une partie de cette distribution pourrait constituer un remboursement de capital. Une telle distribution sera automatiquement réinvestie dans des parts du Fonds. Veuillez consulter le prospectus simplifié courant du Fonds dont vous détenez les parts pour obtenir un résumé des incidences fiscales pour les porteurs de parts des distributions versées par ce Fonds.

À la date de restructuration, la remise de vos parts d'un Fonds (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts de Fonds ») et l'obtention de parts d'un Fonds Canada Vie (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts de Fonds Canada Vie ») seront réalisées dans le cadre d'une opération avec report d'impôt. Aux fins de l'impôt sur le revenu, un actif transféré sera réputé avoir fait l'objet d'une disposition par un Fonds et d'une acquisition par un Fonds Canada Vie en contrepartie :

- de son coût indiqué pour le Fonds, s'il y a une perte constatée sur l'actif; ou
- d'un montant choisi qui doit correspondre à un montant entre le prix de base rajusté (« PBR ») du Fonds et la juste valeur marchande de l'actif, s'il y a gain accumulé sur l'actif.

Dans la mesure du possible, chaque Fonds et chaque Fonds Canada Vie ont l'intention de choisir des montants qui feront en sorte que le Fonds réalisera suffisamment de gains pour compenser ses pertes réalisées au moment des dispositions admissibles. Chaque Fonds et chaque Fonds Canada Vie pourrait également choisir de déclencher des gains pour utiliser des reports de pertes prospectifs du Fonds correspondant au pourcentage de transfert du Fonds visé. Un Fonds ne réalisera pas de revenu imposable net en conséquence de la disposition d'une partie de chacun de ses éléments d'actif à un Fonds Canada Vie. Cette division des éléments d'actif du Fonds n'entraînera ni gain ni perte en capital imposable pour le Fonds.

Les investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'un Fonds ne réaliseront ni gain ni perte en capital en conséquence de l'annulation de leurs parts de Fonds dans le cadre de la restructuration. Les parts de Fonds Canada Vie que recevra chaque investisseur auront un coût global correspondant au PBR global des parts de Fonds ainsi annulées.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds », à la 23, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « Incidences fiscales » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts de Fonds Canada Vie après la restructuration.

Recommandation relative aux restructurations

Nous croyons, compte tenu des connaissances et de l'expertise de GPCVL à l'égard des séries touchées des Fonds, que les restructurations sont dans votre intérêt. Comme il est indiqué ci-dessus, les objectifs de placement des Fonds Canada Vie sont identiques ou essentiellement identiques à ceux des Fonds correspondants. Pareillement, les Fonds Canada Vie auront les mêmes frais de gestion et d'administration que ceux des Fonds à la date de restructuration. De plus, le gestionnaire de portefeuille principal de chaque Fonds sera le même que celui du Fonds Canada Vie correspondant. En outre, les restructurations proposées seront réalisées dans le cadre d'une opération avec report d'impôt afin d'obtenir les résultats les plus avantageux pour les Fonds et leurs porteurs de parts.

Restructurations

Restructuration proposée du Fonds de croissance mondiale Mackenzie avec le Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds de croissance mondiale Mackenzie (pour les besoins de la présente rubrique, le « Fonds »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie après la fermeture des bureaux le 28 janvier 2022 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « date de restructuration »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation du gestionnaire ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie et du Fonds SEC correspondant (décrit ci-après) seront identiques à ceux du Fonds et leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, dans la mesure où le portefeuille du Fonds comporte des éléments d'actif non divisibles ou d'autres éléments d'actif similaires à la date de restructuration, ces éléments d'actif du Fonds seront transférés à la SEC Mackenzie CL Croissance mondiale (dans la présente rubrique, le « Fonds SEC »), et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds. Une partie des parts du Fonds SEC sera transférée au Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert. Au fur et à mesure que le Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et le Fonds SEC sera, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés au Fonds SEC.

Mandat de placement

Tous ces fonds visent une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans une vaste gamme de titres de capitaux propres mondiaux. Les fonds effectuent des placements sur les marchés développés, mais ils peuvent investir à l'occasion sur les marchés émergents.

En outre, les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et les fonds font partie de la catégorie « actions mondiales » du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de

chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds d'actions mondiales présentant un risque moyen et qui investissent de moyen à long terme.

Procédures concernant la restructuration

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds », à la page 22, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « Incidences fiscales » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

| Parts du Fonds que vous détenez | Parts du Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie que vous recevrez |
|---------------------------------|---|
| Série Q | Série A |
| Série H | Série F |
| Série HW | Série FW |
| Série L | Série W |
| Série N | Série N |
| Série QF | Série QF |
| Série QFW | Série QFW |
| Série S | Série S |
| Série CL | Série R |

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 16 novembre 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

| Série | Nombre de parts avec droit de vote |
|----------|------------------------------------|
| Série Q | 4 348 971,595 |
| Série H | 77 468,255 |
| Série HW | 221 144,02 |

| Série | Nombre de parts avec droit de vote |
|-----------|------------------------------------|
| Série L | 2 148 139,337 |
| Série N | 3 314 035,448 |
| Série QF | 724 074,439 |
| Série QFW | 464 671,809 |
| Série S | 24 269 067,122 |
| Série CL | 4 448 394,825 |

Principaux porteurs

Au 16 novembre 2021, un investisseur détenait 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

| Investisseur | Nombre de parts avec droit de vote détenues | Pourcentage des parts avec droit de vote |
|--|---|--|
| CANADA LIFE – GLOBAL FUTURE FUND SF183 MF | 15 461 307,504 | 19,38 % |

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 16 novembre 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds depuis sa date de création, le 12 juillet 2021, jusqu'au 16 novembre 2021.

| Frais | Montant (\$) Période allant du 12 juillet 2021 au 16 novembre 2021 |
|------------------------|--|
| Frais de gestion | 5 005 352 \$ |
| Frais d'administration | 683 586 \$ |

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration proposée du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie avec le Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie (pour les besoins de la présente rubrique, le « Fonds »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie après la fermeture des bureaux le 28 janvier 2022 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « date de restructuration »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation de Mackenzie ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie et du Fonds SEC (décrit ci-après) seront identiques à ceux du Fonds et leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds.

Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, dans la mesure où le portefeuille du Fonds comporte des éléments d'actif non divisibles ou d'autres éléments d'actif similaires à la date de restructuration, ces éléments d'actif du Fonds seront transférés à un fonds nouvellement créé, la SEC Mackenzie CL Croissance petites et moyennes capitalisations américaines (dans la présente rubrique, le « Fonds SEC »), et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds. Une tranche des parts du Fonds SEC sera transférée au Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert. Au fur et à mesure que le Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et le Fonds SEC sera, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés au Fonds SEC.

Mandat de placement

Tous ces fonds visent une croissance à long terme du capital et la réalisation d'un rendement raisonnable en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines. Les fonds peuvent également investir de temps à autre dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord et dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés et des organismes gouvernementaux des États-Unis et du Canada.

De plus, les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et font partie de la catégorie « actions de PME américaines » du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds d'actions américaines présentant un risque moyen et qui investissent de moyen à long terme.

Procédures concernant la restructuration

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds », à la page 22, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « Incidences fiscales » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

| Parts du Fonds que vous détenez | Parts du Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie que vous recevrez |
|---------------------------------|--|
| Série Q | Série A |
| Série H | Série F |
| Série HW | Série FW |
| Série L | Série W |
| Série N | Série N |
| Série QF | Série QF |
| Série QFW | Série QFW |
| Série S | Série S |
| Série CL | Série CL |

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 16 novembre 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

| Série | Nombre de parts avec droit de vote |
|---------|------------------------------------|
| Série Q | 2 162 595,969 |

| Série | Nombre de parts avec droit de vote |
|-----------|------------------------------------|
| Série H | 102 904,397 |
| Série HW | 437 421,418 |
| Série L | 1 429 432,186 |
| Série N | 1 806 322,534 |
| Série QF | 713 929,281 |
| Série QFW | 232 452,185 |
| Série S | 60 342,811 |
| Série CL | 321 815,407 |

Principaux porteurs

Au 16 novembre 2021, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 16 novembre 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts du Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds depuis sa date de création, le 12 juillet 2021, jusqu'au 16 novembre 2021.

| Frais | Montant (\$) Période allant du 12 juillet 2021 au 16 novembre 2021 |
|------------------------|--|
| Frais de gestion | 18 689 206 \$ |
| Frais d'administration | 2 463 243 \$ |

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration proposée du Fonds des marchés émergents Mackenzie II avec le Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds des marchés émergents Mackenzie II (pour les besoins de la présente rubrique, le « Fonds »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie après la fermeture des bureaux le 28 janvier 2022 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « date de restructuration »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation du gestionnaire ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement et les frais de gestion et d'administration du Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds et ses stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds.

Mandat de placement

Les deux fonds visent une croissance du capital à long terme au moyen d'une exposition aux titres de capitaux propres émis par des sociétés provenant de marchés émergents. Les marchés émergents comprennent tout pays généralement considéré comme étant en développement ou en émergence par MSCI. Les deux fonds feront l'essentiel de leurs placements dans des marchés émergents qui, selon le gestionnaire de portefeuille, possèdent une économie en forte progression et des marchés financiers en sophistication croissante. À l'heure actuelle, le Fonds investit, et, après la restructuration, le Fonds Canada Vie devrait investir, la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds des marchés émergents Mackenzie en vue d'atteindre ses objectifs.

De plus, les deux fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et font partie de la catégorie « actions des marchés émergents » du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement des fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds d'actions mondiales des marchés émergents présentant un risque moyen et qui investissent de moyen à long terme.

Procédures concernant la restructuration

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds », à la page 22, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « Incidences fiscales » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

| Parts de Fonds que vous détenez | Parts du Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie que vous recevrez |
|---------------------------------|--|
| Série Q | Série A |
| Série H | Série F |
| Série HW | Série FW |
| Série L | Série W |
| Série N | Série N |
| Série QF | Série QF |
| Série QFW | Série QFW |
| Série S | Série S |

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 16 novembre 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

| Série | Nombre de parts avec droit de vote |
|-----------|------------------------------------|
| Série Q | 785 033,921 |
| Série H | 26 337,413 |
| Série HW | 40 392,907 |
| Série L | 592 781,826 |
| Série N | 453 829,43 |
| Série QF | 125 978,659 |
| Série QFW | 31 109,333 |
| Série S | 147,073 |

Principaux porteurs

Au 16 novembre 2021, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 16 novembre 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds depuis sa date de création, le 12 juillet 2021, jusqu'au 16 novembre 2021.

| Frais | Montant (\$) Période allant du 12 juillet 2021 au 16 novembre 2021 |
|------------------------|--|
| Frais de gestion | 678 168 \$ |
| Frais d'administration | 88 308 \$ |

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration proposée du Fonds européen Mackenzie Ivy avec le Fonds d'actions européennes Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds européen Mackenzie Ivy (pour les besoins de la présente rubrique, le « Fonds »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds d'actions européennes Canada Vie après la fermeture des bureaux le 11 mars 2022 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « date de restructuration »), comme il est indiqué dans le tableau ciaprès. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation de Mackenzie ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds d'actions européennes Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds d'actions européennes Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds d'actions européennes Canada Vie et du Fonds SEC (décrit ci-après) seront identiques à ceux du Fonds et leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, dans la mesure où le portefeuille du Fonds comporte des éléments d'actif non divisibles ou d'autres éléments d'actif similaires à la date de restructuration, ces éléments d'actif du Fonds seront transférés à la SEC Mackenzie CL lvy Européen (dans la présente rubrique, le « Fonds SEC »), et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds. Une tranche des parts du Fonds SEC sera transférée au Fonds d'actions européennes Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert. Au fur et à mesure que le Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds d'actions européennes Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et le Fonds SEC sera, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés au Fonds SEC.

Mandat de placement

Tous ces fonds visent une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes.

En outre, les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et font partie de la catégorie « actions européennes » du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds d'actions européennes présentant un risque faible à moyen et qui investissent de moyen à long terme.

Procédures concernant la restructuration

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds », à la page 22, pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « Incidences fiscales » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds d'actions européennes Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds d'actions européennes Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

| Parts de Fonds que vous détenez | Parts du Fonds d'actions européennes Canada Vie que vous recevrez |
|---------------------------------|---|
| Série Q | Série A |
| Série H | Série F |
| Série HW | Série FW |
| Série L | Série W |
| Série N | Série N |
| Série QF | Série QF |
| Série QFW | Série QFW |

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 16 novembre 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

| Série | Nombre de parts avec droit de vote |
|-----------|------------------------------------|
| Série Q | 564 784,993 |
| Série H | 12 731,481 |
| Série HW | 28 998,325 |
| Série L | 257 435,865 |
| Série N | 164 610,104 |
| Série QF | 44 442,989 |
| Série QFW | 9 983,738 |

Principaux porteurs

Au 16 novembre 2021, aucun investisseur ne détenait 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 16 novembre 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds d'actions européennes Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds depuis sa date de création, le 12 juillet 2021, jusqu'au 16 novembre 2021.

| Frais | Montant (\$) Période allant du 12 juillet 2021 au 16 novembre 2021 |
|------------------------|--|
| Frais de gestion | 566 395 \$ |
| Frais d'administration | 72 544 \$ |

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Restructuration proposée du Fonds de métaux précieux Mackenzie avec le Fonds de métaux précieux Canada Vie

Restructuration proposée

À l'assemblée extraordinaire du Fonds de métaux précieux Mackenzie (pour les besoins de la présente rubrique, le « Fonds »), il sera demandé aux investisseurs qui détiennent des parts des séries touchées d'examiner une résolution approuvant la restructuration et de voter à cet égard.

Si la restructuration proposée obtient l'ensemble des approbations requises des investisseurs et des organismes de réglementation et que Mackenzie décide d'aller de l'avant, les investisseurs qui détiennent des parts d'une série touchée du Fonds remettront ces parts et recevront des parts de la série correspondante du Fonds de métaux précieux Canada Vie après la fermeture des bureaux le 11 mars 2022 ou vers cette date (dans la présente rubrique, la « date de restructuration »), comme il est indiqué dans le tableau ci-après. La mise en œuvre de la restructuration pourrait être reportée à une date ultérieure à l'appréciation de Mackenzie ou la restructuration pourrait ne pas être mise en œuvre s'il est jugé dans l'intérêt du Fonds, du Fonds de métaux précieux Canada Vie ou de leurs investisseurs d'agir ainsi.

Le Fonds est admissible, et le Fonds de métaux précieux Canada Vie devrait être réputé admissible, à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt à tout moment important.

Contexte

Les objectifs de placement du Fonds de métaux précieux Canada Vie et du Fonds SEC (décrit ci-après) seront identiques à ceux du Fonds et leurs stratégies de placement et procédures d'évaluation seront essentiellement identiques à celles du Fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration du Fonds Canada Vie seront identiques à ceux du Fonds. Pour que la restructuration soit réalisée dans le cadre d'une opération avec report d'impôt, dans la mesure où le portefeuille du Fonds comporte des éléments d'actif non divisibles ou d'autres éléments d'actif similaires à la date de restructuration, ces éléments d'actif du Fonds seront transférés à la SEC Mackenzie CL Métaux précieux (dans la présente rubrique, le « Fonds SEC »), et des parts de ce fonds seront émises en faveur du Fonds. S'il y a lieu, une tranche des parts du Fonds SEC sera transférée au Fonds de métaux précieux Canada Vie en fonction du pourcentage de transfert. Au fur et à mesure que le Fonds SEC disposera des éléments d'actif du portefeuille, dans le cours normal des activités, à l'appréciation des gestionnaires de portefeuille, le produit sera transféré au Fonds et au Fonds de métaux précieux Canada Vie et réinvesti par ces fonds, et le Fonds SEC sera, au bout du compte, dissous. Aucuns frais de gestion, frais d'administration ou autres frais (sauf les frais qui auraient été assumés par ailleurs au niveau du Fonds en l'absence d'une restructuration) ne seront facturés au Fonds SEC.

Mandat de placement

Tous ces fonds visent une croissance du capital à long terme en effectuant principalement des placements directement dans des métaux précieux et/ou dans des titres de capitaux propres de sociétés mondiales qui produisent ou fournissent des métaux précieux. En date de la présente circulaire, le Fonds ne compte aucun placement direct dans des métaux précieux.

En outre, les fonds seront gérés par le même gestionnaire de portefeuille principal et tous les fonds font partie de la catégorie « actions de métaux précieux » du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada. Enfin, le niveau de risque et l'horizon de placement de chaque fonds seront les mêmes; ils sont destinés aux investisseurs qui recherchent un fonds axé sur le secteur des métaux précieux présentant un risque élevé et qui investissent à long terme.

Procédures concernant la restructuration

Veuillez vous reporter à la rubrique « **Procédure concernant les restructurations proposées** », à la page 4, pour obtenir des renseignements sur les procédures concernant la restructuration.

Incidences fiscales de la restructuration pour les porteurs de parts du Fonds

Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds » à la page 22 pour consulter un résumé général des incidences fiscales de la restructuration et à la rubrique « Incidences fiscales » du prospectus simplifié courant des Fonds communs de placement Canada Vie (auparavant, la Gamme de fonds Quadrus) pour consulter un résumé des incidences fiscales de la détention de parts de fonds qui seront également applicables à la détention de parts du Fonds de métaux précieux Canada Vie après la restructuration.

Transition proposée des séries pour mettre en œuvre la restructuration

La série de parts du Fonds de métaux précieux Canada Vie que vous recevrez par suite de la restructuration dépend de la série de parts de Fonds que vous détenez, comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

| Parts de Fonds que vous détenez | Parts du Fonds de métaux précieux Canada Vie que vous recevrez |
|---------------------------------|---|
| Série Q | Série A |
| Série H | Série F |
| Série HW | Série FW |
| Série L | Série W |
| Série N | Série N |
| Série QF | Série QF |
| Série QFW | Série QFW |
| Série S | Série S |

Sommaire des parts avec droit de vote

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Le tableau suivant indique le nombre de parts de chaque série touchée du Fonds qui étaient émises et en circulation au 16 novembre 2021 (pour les besoins de la présente rubrique, les « parts avec droit de vote »).

| Série | Nombre de parts avec droit de vote |
|----------|------------------------------------|
| Série Q | 990 451,292 |
| Série H | 509 454,723 |
| Série HW | 72 282,419 |
| Série L | 273 056,908 |
| Série N | 64 150,088 |
| Série QF | 62 795,015 |

| Série | Nombre de parts avec droit de vote |
|-----------|------------------------------------|
| Série QFW | 11 821,875 |
| Série S | 8 430 147,673 |

Principaux porteurs

Au 16 novembre 2021, un investisseur détenait 10 % ou plus des parts avec droit de vote du Fonds.

| Investisseur | Nombre de parts avec droit de vote détenues | Pourcentage des parts avec droit de vote |
|--|---|--|
| LONDON LIFE-PRECIOUS METALS FUND 2,13 MF | 8 191 569,719 | 38,78 % |

Si Mackenzie ou un fonds géré par Mackenzie est directement propriétaire de parts avec droit de vote du Fonds, il s'abstiendra de voter à l'égard de ces parts à l'assemblée extraordinaire.

À la fermeture des bureaux le 16 novembre 2021, les administrateurs et les membres de la haute direction de Mackenzie étaient propriétaires de moins de 1 % des parts avec droit de vote du Fonds.

Frais et charges

Si la restructuration est mise en œuvre, les porteurs de parts de Fonds paieront les mêmes frais de gestion et d'administration à l'égard des parts de la série correspondante du Fonds de métaux précieux Canada Vie qu'ils reçoivent par suite de la restructuration.

Le tableau suivant indique les frais de gestion et les frais d'administration versés par le Fonds depuis sa date de création, le 12 juillet 2021, jusqu'au 16 novembre 2021.

| Frais | Montant (\$) Période allant du 12 juillet 2021 au 16 novembre 2021 |
|------------------------|--|
| Frais de gestion | 999 289 \$ |
| Frais d'administration | 141 675 \$ |

Recommandation

Mackenzie vous recommande de voter en faveur de la restructuration proposée telle qu'elle est décrite dans la résolution pertinente jointe à l'annexe A.

Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les porteurs de parts des Fonds

Le texte qui suit est un résumé général de certaines incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent à vous en tant que porteur de parts. Il se fonde sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt. Il est supposé dans le présent résumé que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) et que, pour l'application de la Loi de l'impôt, vous êtes un résident du Canada et détenez des parts de Fonds à titre d'immobilisations. Le présent résumé ne se veut pas un avis juridique ou fiscal et il ne traite pas de toutes les incidences fiscales possibles. Par conséquent, vous devriez consulter votre propre conseiller en fiscalité au sujet de votre situation particulière.

Les incidences fiscales d'une restructuration varient selon que vous détenez vos parts de Fonds dans l'un des comptes suivants (individuellement, un « **régime enregistré** ») ou à l'extérieur d'un tel compte :

- un régime enregistré d'épargne-retraite;
- un fonds enregistré de revenu de retraite;
- un régime enregistré d'épargne-études;
- un régime de participation différée aux bénéfices;
- un fonds de revenu viager;
- un compte de retraite immobilisé;
- un fonds de revenu de retraite immobilisé;
- un régime d'épargne-retraite immobilisé;
- un fonds de revenu de retraite prescrit;
- un fonds de revenu viager restreint;
- un régime d'épargne immobilisé restreint;
- un régime enregistré d'épargne-invalidité;
- un compte d'épargne libre d'impôt.

Si vous détenez vos parts de Fonds dans un régime enregistré

En général, vous ne paierez pas d'impôt sur les distributions qui vous sont versées par un Fonds ou un Fonds Canada Vie, et vous ne serez pas assujetti à l'impôt sur les gains en capital tirés du rachat ou de l'échange de parts de Fonds ou de parts de Fonds Canada Vie.

Toutes les parts de Fonds Canada Vie devraient être des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

Si vous détenez vos parts de Fonds à l'extérieur d'un régime enregistré

Incidences fiscales des restructurations pour les porteurs de parts

Comme il est indiqué précédemment, les Fonds pourraient verser une distribution de revenu net et/ou de gains en capital nets réalisés au plus tard à la date de restructuration. Les porteurs de parts seront assujettis aux mêmes incidences fiscales à l'égard de ces distributions que celles auxquelles ils sont assujettis à l'égard d'autres distributions ordinaires de fin d'exercice versées par les Fonds. La distribution, s'il en est, sera réinvestie dans des parts supplémentaires du Fonds et viendra augmenter le PBR des parts du porteur de parts du Fonds.

Les porteurs de parts des séries touchées d'un Fonds recevront des parts de Fonds Canada Vie en contrepartie de l'annulation de leurs parts de Fonds dans le cadre de la restructuration avec report d'impôt. Aux termes de l'article 107.4 de la Loi de l'impôt, un porteur de parts d'un Fonds sera réputé avoir disposé de parts du Fonds en contrepartie d'un montant correspondant à leur PBR immédiatement

avant la restructuration et avoir acquis des parts de Fonds Canada Vie à un prix correspondant à ce même montant. Par conséquent, l'annulation de parts de Fonds en échange de parts de Fonds Canada Vie n'aura pas d'incidence sur le PBR global du placement du porteur de parts.

Autres incidences fiscales pour les porteurs de parts

Les incidences fiscales du rachat ou de l'échange de parts de Fonds avant la date de restructuration sont décrites à la rubrique « **Incidences fiscales** » du prospectus simplifié courant de Mackenzie visant les Fonds. La détention de parts de Fonds Canada Vie après la date de restructuration (en cas de réalisation d'une restructuration) a des incidences fiscales similaires à celles décrites à l'égard de la détention de parts de Fonds à la rubrique « **Incidences fiscales** » du même prospectus simplifié, et de l'information similaire concernant la détention de parts de Fonds Canada Vie figurera dans leur prospectus simplifié lorsqu'il sera publiquement accessible.

Frais et charges payables par un Fonds

Chaque Fonds paie des frais de gestion, des frais d'administration et des charges du fonds. Les frais de gestion et les frais d'administration sont versés à Mackenzie en sa qualité de gestionnaire de chaque Fonds. Une tranche des frais de gestion versés à l'égard de certaines séries de parts des Fonds est versée par Mackenzie à Quadrus à titre de placeur principal de ces séries de parts.

Les frais de gestion et les frais d'administration annuels de chaque Fonds varient selon la série. Les frais de gestion et d'administration de certaines séries des Fonds, soit la série N, ainsi que les frais de gestion de la série S, sont négociables par l'investisseur et payables directement à Mackenzie.

Parmi les autres charges du fonds auxquelles un Fonds peut être assujetti, on compte les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt, les courtages et les frais d'opérations connexes, les taxes et les impôts (notamment la TPS/TVH et l'impôt sur le revenu), l'ensemble des honoraires et des frais du CEI, les frais liés à la conformité avec la réglementation en matière de production des aperçus des fonds, les honoraires versés aux fournisseurs de services externes relativement aux recouvrements des trop-perçus, aux remboursements et à la production de déclarations fiscales à l'étranger pour le compte de chaque Fonds, les nouveaux honoraires relatifs aux services externes qui n'étaient pas imposés habituellement au sein du secteur de l'épargne collective au Canada introduits après le 4 janvier 2021 (la date du prospectus simplifié des Fonds communs de placement Mackenzie Canada Vie le plus récent) et les frais liés à la conformité avec toute nouvelle réglementation, y compris les nouveaux frais instaurés après le 4 janvier 2021. Les intérêts débiteurs et les frais d'emprunt ainsi que les taxes et les impôts seront directement imposés à chaque série, conformément à l'usage. Les frais liés à la conformité avec toute nouvelle réglementation seront évalués en fonction de la portée et de la nature de cette nouvelle réglementation. Les charges du fonds restantes seront réparties entre toutes les séries de chaque Fonds en fonction de leur actif net par rapport à l'actif net de toutes les séries des Fonds. Mackenzie peut répartir les charges du fonds entre chacune des séries d'un Fonds en fonction de toute autre méthode de répartition qu'elle juge juste et raisonnable pour chaque Fonds.

Les frais et charges applicables aux Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié des Fonds ou, dans le cas des parts de série N ou de série S, dans la convention que vous avez conclue avec Mackenzie et/ou Quadrus.

Approbation d'une résolution

Chaque assemblée extraordinaire, les investisseurs des séries touchées de chaque Fonds voteront sur la résolution visant le Fonds pertinent. Une résolution ne prendra effet que si elle est approuvée à la majorité des voix exprimées à son égard. Étant donné que la restructuration proposée touchera tous les investisseurs des séries touchées d'un Fonds de la même manière, le résultat du vote sera déterminé en regroupant les voix exprimées à l'égard de toutes les séries touchées du Fonds et non en tenant compte des votes par série.

Les investisseurs inscrits des séries touchées d'un Fonds au 23 novembre 2021 seront habilités à voter à l'assemblée extraordinaire applicable. En qualité d'investisseur d'une série touchée d'un Fonds, vous avez droit à une voix pour chaque part entière de cette série touchée du Fonds que vous détenez. Si vous détenez des fractions de parts du Fonds, vous voterez selon la proportion que cette fraction de part représente par rapport à une part entière de cette série.

Aux assemblées extraordinaires, le quorum sera constitué d'au moins deux investisseurs du Fonds concerné, qui sont présents par Internet ou par téléphone ou représentés par procuration. Pour qu'il y ait quorum, il n'est pas nécessaire qu'un nombre minimum de parts soient représentées à une assemblée extraordinaire.

Mackenzie croit qu'il y aura quorum pour chaque assemblée extraordinaire. Toutefois, si le quorum n'est pas atteint dans un délai raisonnable qui suit l'heure prévue pour l'assemblée extraordinaire, chaque assemblée extraordinaire concernée sera ajournée aux date et heure de la reprise et sera tenue au même endroit. À la reprise, les investisseurs présents par Internet ou par téléphone ou représentés par procuration constitueront le quorum.

À la levée des assemblées extraordinaires, un avis sera affiché sur le site Web de Mackenzie, au www.placementsmackenzie.com, et au www.canadavie.com, qui indiquera si les résolutions pertinentes ont été approuvées ou non. Cet avis paraîtra également sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

Même si toutes les approbations requises sont obtenues, Mackenzie peut décider, à son appréciation, de ne pas mettre en œuvre une partie ou la totalité des restructurations proposées ou de le faire plus tard.

Procédure de vote

Pour voter par procuration

Plutôt que de voter virtuellement sur une restructuration proposée à une assemblée extraordinaire, vous pouvez nommer une personne pour assister à une assemblée extraordinaire et y agir en votre nom. Pour ce faire, vous devez prendre l'une des mesures suivantes :

- accéder au site www.secureonlinevote.com, inscrire le numéro de contrôle à 12 chiffres qui figure sur votre formulaire de procuration et suivre les instructions simples qui vous seront données sur ce site;
- transmettre par télécopieur votre formulaire de procuration rempli à Doxim au numéro sans frais 1 888 496-1548;
- retourner votre formulaire de procuration daté et signé au moyen de l'enveloppe affranchie jointe à la présente trousse.

Les personnes nommées dans les formulaires de procuration sont des dirigeants de Mackenzie. Si vous souhaitez nommer comme fondé de pouvoir une personne autre que celles dont le nom est indiqué sur les formulaires de procuration, vous devez écrire son nom dans l'espace en blanc prévu à cette fin, puis signer le formulaire de procuration et nous le retourner.

Pour être valide à une assemblée extraordinaire, votre formulaire de procuration doit nous parvenir au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 6 janvier 2022.

Vous pouvez utiliser le formulaire de procuration pour indiquer si les droits de vote rattachés aux parts immatriculées en votre nom doivent être exercés **POUR** ou **CONTRE** une résolution. Au moment d'un scrutin, les droits de vote rattachés à vos parts seront alors exercés pour ou contre la résolution, conformément aux directives que vous avez fournies. Si vous retournez le formulaire de procuration sans préciser comment votre fondé de pouvoir doit voter, les droits de vote rattachés à vos parts seront alors exercés **POUR** une résolution.

Le formulaire de procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes désignées en ce qui a trait aux modifications apportées aux questions indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire et à toute autre question pouvant être dûment soumise aux assemblées extraordinaires. À la date de la présente circulaire, Mackenzie n'est au courant d'aucune modification de ce genre ni d'aucune autre question pouvant être soumise aux assemblées extraordinaires.

Révocation des procurations

Si vous avez donné une procuration pour qu'elle soit utilisée à une assemblée extraordinaire, vous pouvez la révoquer à tout moment avant son utilisation. En plus des manières de révoquer une procuration autorisées par la loi, vous ou votre fondé de pouvoir dûment autorisé pouvez révoquer votre procuration en transmettant un avis écrit :

- au siège de Mackenzie, situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1, jusqu'au dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée extraordinaire ou de sa reprise en cas d'ajournement, inclusivement; ou
- au président de l'assemblée extraordinaire, le jour de celle-ci ou de sa reprise en cas d'ajournement.

Intérêt de Corporation Financière Mackenzie dans les restructurations

Conformément aux modalités de la convention de gestion conclue avec chaque Fonds, Mackenzie a été nommée gestionnaire de chaque Fonds. Mackenzie assure tous les services de gestion et d'administration généraux dont chaque Fonds a besoin pour exercer ses activités quotidiennes et fournit, ou voit à ce que soient fournis par un sous-conseiller, des services de conseils en placement, qui comprennent ce qui suit : gérer le portefeuille de placement, faire des analyses en placement, formuler des recommandations de placement, prendre des décisions en matière de placement et conclure des ententes en matière de courtage relativement à l'achat et à la vente des titres en portefeuille. Mackenzie négocie également des ententes avec des courtiers pour l'achat de toutes les parts de chaque Fonds. La convention de gestion demeure en vigueur d'une année à l'autre, sauf si elle est résiliée conformément à ses modalités.

À titre de rémunération pour la prestation de conseils en gestion de placement et d'autres services de gestion qu'elle fournit à chaque Fonds, Mackenzie reçoit des frais de gestion annuels, qui sont calculés de la manière prévue dans la convention de gestion. À titre de rémunération pour la plupart des services qu'elle fournit directement à chaque Fonds pour qu'il fonctionne, sauf certaines charges du fonds et autres charges engagées par chaque Fonds à l'égard des opérations de portefeuille, Mackenzie touche des frais d'administration à taux fixe, qui sont calculés conformément aux modalités de la convention de gestion.

Les frais de gestion et les frais d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2021 et la période allant du 1^{er} avril 2021 au 16 novembre 2021 que chaque Fonds a versés à Mackenzie, y compris la TPS/TVH, sont décrits dans la présente circulaire aux sous-rubriques « **Frais et charges** ».

Les états financiers annuels audités de chaque Fonds renferment des précisions supplémentaires concernant les frais de gestion et les autres frais acquittés par chaque Fonds au cours d'exercices précédents. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces documents de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en communiquant avec Mackenzie au numéro sans frais 1 800 387-0615 (service bilingue);
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@placementsmackenzie.com;
- en accédant au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com ou en visitant le www.canadavie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;

par l'entremise de votre représentant en placements.

Mackenzie et un membre de son groupe, Canada Vie, croient qu'il est approprié de transférer la partie de chaque Fonds représentée par les séries touchées dans un Fonds Canada Vie correspondant nouvellement créé.

Initiés de Mackenzie

Le nom, la ville de résidence et le poste de chacun des administrateurs et des membres de la haute direction de Mackenzie sont présentés dans les tableaux suivants.

Administrateurs de Mackenzie

| Nom et ville de résidence | Poste |
|---|--|
| Barry S. McInerney Toronto (Ontario) | Administrateur, personne désignée responsable, président du conseil, président et chef de la direction, Mackenzie; |
| | auparavant, administrateur, président et chef de la direction, BMO Asset Management Corp. |
| Earl Bederman Toronto (Ontario) | Administrateur, Mackenzie; fondateur et chef de la direction à la retraite, Investor Economics Inc. |
| Brian M. Flood Toronto (Ontario) | Administrateur, Mackenzie; associé à la retraite, Torys LLP |
| Karen L. Gavan Toronto (Ontario) | Administratrice, Mackenzie; administratrice, présidente et chef de la direction à la retraite, Economical, Compagnie Mutuelle d'assurance |
| Robert E. Lord Toronto (Ontario) | Administrateur, Mackenzie; associé à la retraite, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. |
| Paul G. Oliver Markham (Ontario) | Administrateur, Mackenzie; associé à la retraite, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. |
| Mary L. Turner Beamsville (Ontario) | Administratrice, Mackenzie; présidente, chef de la direction et administratrice à la retraite, Banque Canadian Tire; chef de l'exploitation à la retraite, Services Financiers Canadian Tire Limitée |

Membres de la haute direction de Mackenzie

| Nom et ville de résidence | Poste |
|--------------------------------------|---|
| Kristi Ashcroft Toronto (Ontario) | Vice-présidente principale, chef des produits, Mackenzie; auparavant, vice-présidente, directrice principale des placements – Revenu fixe, Mackenzie |
| Chris Boyle Toronto (Ontario) | Vice-président principal, Investisseurs institutionnels, Mackenzie; auparavant, vice-président principal, Service des investisseurs institutionnels d'AGF |
| Gary Chateram Toronto (Ontario) | Vice-président principal, cochef des ventes au détail, Mackenzie; auparavant, vice-président régional, Ventes au détail, Mackenzie |

| Nom et ville de résidence | Poste |
|---|--|
| Michael Cooke | Vice-président principal, chef des fonds négociés en bourse, Mackenzie; |
| Toronto (Ontario) | auparavant, responsable du placement, Énergie, d'Invesco |
| Cynthia Currie Toronto (Ontario) | Vice-présidente directrice et chef des ressources humaines, Société financière IGM Inc.1; |
| | auparavant, vice-présidente, Services aux entreprises et placements, Financière Sun Life inc. |
| Michael Dibden Toronto (Ontario) | Vice-président directeur, chef de l'exploitation, Société financière IGM Inc. ¹ , Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² ; |
| | auparavant, vice-président principal, Technologie, CIBC |
| Ryan Dickey | Vice-présidente principal, cochef des ventes au détail, Mackenzie; |
| Toronto (Ontario) | Auparavant, vice-président régional, Ventes au détail, Mackenzie |
| Rhonda Goldberg Toronto (Ontario) | Vice-présidente directrice et chef du contentieux, Société financière IGM Inc.1 et Mackenzie |
| | auparavant, vice-présidente principale et chef du contentieux, Société financière IGM Inc.; vice-présidente principale, Clientèle et Affaires réglementaires, Société financière IGM Inc. et Mackenzie; |
| | auparavant, vice-présidente principale, Affaires réglementaires, Mackenzie; et directrice des fonds d'investissement et des produits structurés, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario |
| Luke Gould Winnipeg (Manitoba) | Vice-président directeur, Finances, et chef des finances, Société financière IGM Inc. ¹ , Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² ; administrateur, Services financiers Groupe Investors Inc. ² et Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.; |
| | auparavant, vice-président principal et chef des finances, Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² |
| Steven Locke Toronto (Ontario) | Vice-président principal et chef des finances, Titres à revenu fixe et stratégies multi-actifs; |
| | auparavant, vice-président principal, Gestion de placement, Mackenzie |
| Lesley Marks Toronto (Ontario) | Chef des placements, Actions; |
| | auparavant, chef des placements et chef de la gestion des placements, BMO Gestion privée (Canada); auparavant, portefeuilliste en chef, BMO Gestion privée de placements; auparavant, chef des placements et gestionnaire de portefeuille, BMO Gestion mondiale d'actifs |
| Barry S. McInerney Toronto (Ontario) | Administrateur, Mackenzie; président du conseil, président et chef de la direction, Mackenzie, et personne désignée responsable; |
| | auparavant, administrateur, président et chef de la direction, BMO Asset Management Corp |
| Douglas Milne Toronto (Ontario) | Vice-président directeur et chef du marketing, Société financière IGM Inc. ¹ , Mackenzie et Groupe Investors Inc. ² ; |
| | auparavant, vice-président, Marketing, Groupe Banque TD, et vice-président, Marketing, Entreprises Cara |

| Nom et ville de résidence | Poste |
|---------------------------------------|---|
| Terry Rountes Woodbridge (Ontario) | Vice-président, Services des fonds, et chef des finances, Fonds Mackenzie |
| Gillian Seidler Toronto (Ontario) | Vice-présidente, Conformité, et chef de la conformité, Mackenzie; auparavant, vice-présidente, Conformité, Mackenzie; et, auparavant, vice-présidente adjointe, Conformité, Mackenzie |

Notes

- Société mère de Mackenzie.
- 2. Membre du groupe de Mackenzie.

Initiés intéressés dans chaque restructuration proposée

Aucun initié de Mackenzie n'est payé ni par ailleurs rémunéré ou remboursé de ses frais par un Fonds. Sauf pour ce qui est de la propriété des parts d'un Fonds, aucune des personnes mentionnées précédemment n'a une dette envers un Fonds ni n'a conclu une opération ou une entente avec un Fonds au cours du dernier exercice clos dont l'information financière a été communiquée au public. Aucun Fonds n'a versé, ni n'est tenu de verser, une rémunération à un administrateur ou à un dirigeant de Mackenzie.

Recommandation

Recommandation de la direction

Le conseil d'administration de Mackenzie, gestionnaire de chaque Fonds, vous recommande de voter en faveur de chaque résolution pertinente.

Recommandation du CEI

La gouvernance des Fonds relève du CEI des Fonds, qui a été créé pour examiner, entre autres choses, les questions de conflits d'intérêts qui lui sont soumises par Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire des Fonds.

Le CEI a examiné chaque restructuration et la procédure à suivre à son égard et a avisé Mackenzie qu'il était d'avis que chaque restructuration aboutirait à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds et son Fonds Canada Vie correspondant.

Bien que le CEI ait examiné chaque restructuration pour s'assurer qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts, il ne lui appartient pas de recommander aux investisseurs d'un Fonds de voter en faveur d'une restructuration. Les investisseurs devraient examiner eux-mêmes chaque restructuration et prendre une décision à ce sujet.

Auditeur

L'auditeur de chaque Fonds est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Si vous ne souhaitez pas participer à une restructuration proposée

Si vous ne souhaitez pas participer à une restructuration proposée, vous pourriez à la place faire racheter vos parts ou les échanger contre des parts d'un autre organisme de placement collectif offert aux termes du prospectus simplifié du Fonds pertinent en tout temps jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de prise d'effet de chaque restructuration proposée. Dans ce cas, vous pourriez avoir à payer les frais de rachat qui sont décrits dans le prospectus simplifié pertinent. Veuillez vous reporter aux renseignements figurant dans ce prospectus simplifié. Les incidences fiscales d'un tel rachat ou échange sont expliquées dans le prospectus simplifié du Fonds pertinent.

Pour de plus amples renseignements

De plus amples renseignements sur chaque Fonds et chaque Fonds Canada Vie (lorsqu'ils seront disponibles) sont présentés dans le prospectus simplifié, la notice annuelle, le dernier aperçu du fonds déposé, les derniers états financiers intermédiaires et annuels et les derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds pertinents. Vous pouvez obtenir des exemplaires de ces documents de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en accédant au site Web de Mackenzie au www.placementsmackenzie.com ou en visitant le www.canadavie.com;
- en accédant au site Web de SEDAR au www.sedar.com;
- en transmettant un courriel à Mackenzie à service@placementsmackenzie.com;
- en communiquant avec Mackenzie sans frais pendant les heures d'ouverture de bureau au 1 800 387-0615 (service bilingue),
 au 1 800 387-0614 (service en anglais de l'extérieur de la région du Grand Toronto), au 416 922-3217 (service en anglais de la région du Grand Toronto) ou au 1 888 465-1668 (service aux investisseurs asiatiques);
- en envoyant une demande par télécopieur à Mackenzie au 416 922-5660 ou sans frais au 1 866 766-6623;
- en envoyant une demande à Mackenzie par la poste au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1.

Attestations

Le contenu de la présente circulaire et son envoi ont été approuvés par le conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en sa qualité de gestionnaire de chaque Fonds.

Par ordre du conseil d'administration de Corporation Financière Mackenzie, en qualité de gestionnaire des Fonds

Par :

Nick Westlind Secrétaire

Le 2 décembre 2021

ANNEXE A - RÉSOLUTION

Restructuration du Fonds de croissance mondiale Mackenzie avec le Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie

Résolution du Fonds de croissance mondiale Mackenzie

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds de croissance mondiale Mackenzie (le « **Fonds** ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds d'occasions de croissance mondiales Canada Vie (le « **Fonds Canada Vie** ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 2 décembre 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie avec le Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie

Résolution du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds de croissance de petites et moyennes capitalisations américaines Mackenzie (le « Fonds ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie (le « Fonds Canada Vie ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration:

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 2 décembre 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds des marchés émergents Mackenzie II avec le Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie

Résolution du Fonds des marchés émergents Mackenzie II

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds des marchés émergents Mackenzie II (le « Fonds ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie (le « Fonds Canada Vie ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 2 décembre 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds européen Mackenzie Ivy avec le Fonds d'actions européennes Canada Vie

Résolution du Fonds européen Mackenzie Ivy

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds européen Mackenzie Ivy (le « Fonds ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds d'actions européennes Canada Vie (le « Fonds Canada Vie ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 2 décembre 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs:
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.

Restructuration du Fonds de métaux précieux Mackenzie avec le Fonds de métaux précieux Canada Vie

Résolution du Fonds de métaux précieux Mackenzie

ATTENDU QUE les investisseurs du Fonds de métaux précieux Mackenzie (le « Fonds ») qui sont touchés par la restructuration proposée sous forme de disposition admissible du Fonds avec le Fonds de métaux précieux Canada Vie (le « Fonds Canada Vie ») souhaitent adopter une résolution approuvant la restructuration;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- la restructuration du Fonds avec le Fonds Canada Vie, comme elle est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 2 décembre 2021, est approuvée;
- Corporation Financière Mackenzie peut, à son appréciation, sans autre approbation des investisseurs du Fonds, retarder la mise en œuvre de ce changement ou décider de ne pas le mettre en œuvre, si elle juge que cette décision est dans l'intérêt des investisseurs;
- tout dirigeant ou administrateur de Corporation Financière Mackenzie est par les présentes autorisé à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités qui sont nécessaires ou souhaitables pour mettre en œuvre les mesures décrites précédemment.